

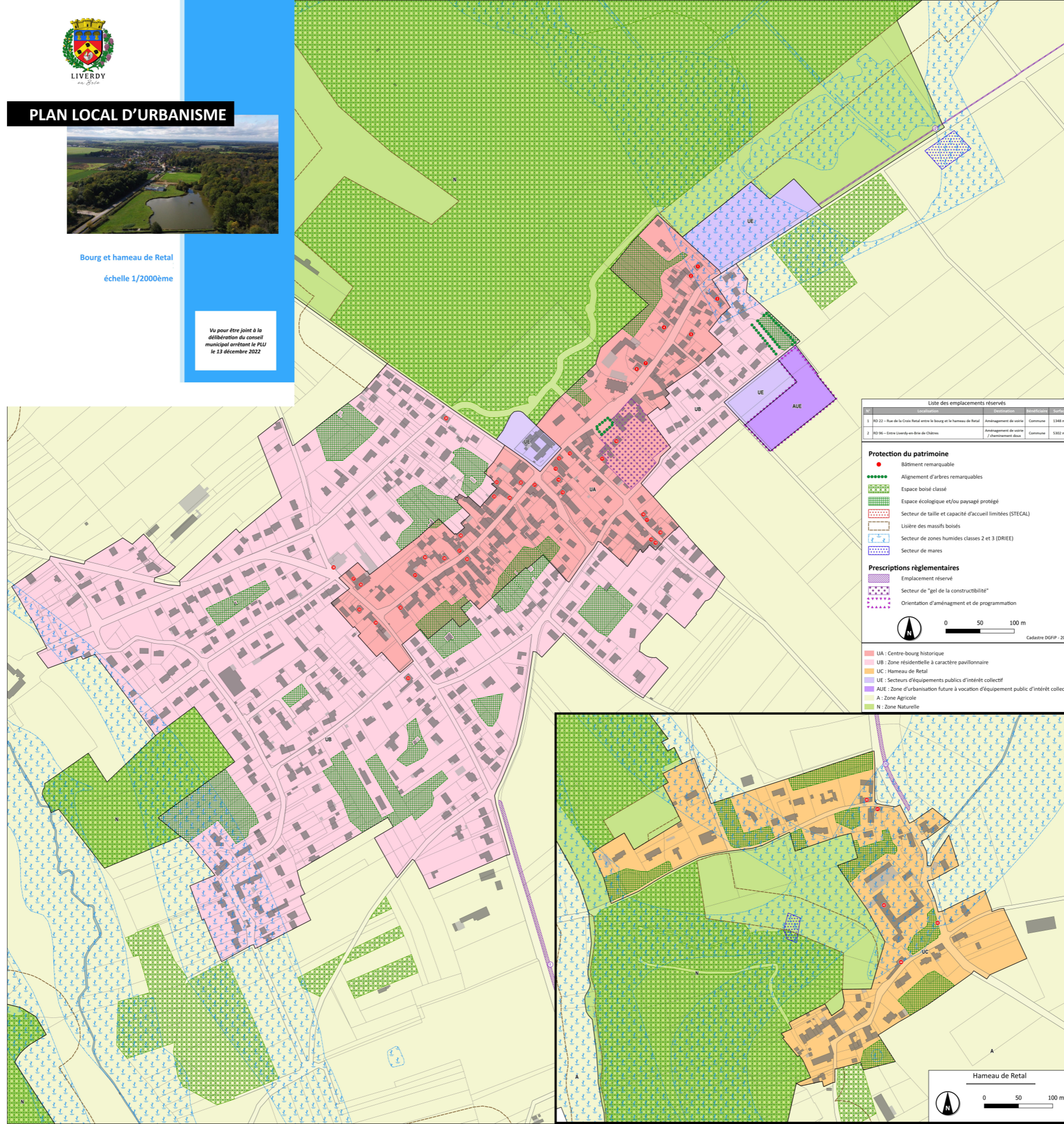


PLAN LOCAL D'URBANISME



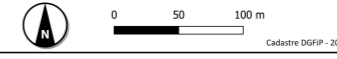
Bourg et hameau de Retal
échelle 1/2000ème

Vu pour être joint à la
délibération du conseil
municipal arrêtant le PLU
le 13 décembre 2022



Liste des emplacements réservés			
Id	Localisation	Justification	Surface
1	RD 22 - Rue de la Croix-Retal entre le bourg et le hameau de Retal	Aménagement de voirie	Commune 1 348 m ²
2	RD 96 - Entre Liverdy-en-Brie de Châtres	Aménagement de voirie / Cheminement doux	Commune 5 302 m ²

- Protection du patrimoine**
- Bâtiment remarquable
 - Alignement d'arbres remarquables
 - Espace boisé classé
 - Espace écologique et/ou paysagé protégé
 - Secteur de taille et capacité d'accueil limitées (STECAL)
 - Lisière des massifs boisés
 - Secteur de zones humides classes 2 et 3 (DRIEE)
 - Secteur de mares
- Prescriptions réglementaires**
- Emplacement réservé
 - Secteur de "gel de la constructibilité"
 - Orientation d'aménagement et de programmation



- UA : Centre-bourg historique
- UB : Zone résidentielle à caractère pavillonnaire
- UC : Hameau de Retal
- UE : Secteurs d'équipements publics d'intérêt collectif
- AUE : Zone d'urbanisation future à vocation d'équipement public d'intérêt collectif
- A : Zone Agricole
- N : Zone Naturelle

